Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE

Code de l'Environnement – articles L-425-6 à L-425-7 et R-425-4 à R-425-9
Arrêté du 20 février 2009 relatif à la demande de plan de chasse individuel

Vous êtes détenteur d'un droit de chasse
et vous demandez la délivrance d'un plan de chasse pour le gibier présent sur votre territoire de chasse :
Veuillez remplir toutes les rubriques de ce formulaire et
LE RETOURNER A LA FEDERATION DES CHASSEURS OBLIGATOIREMENT AVANT LE 10 MARS

TERRITOIRE

ACCA ou CHASSE PRIVEE	ONF BRAGEAC
Numéro du lot	fd15-463
COMMUNE(S)	BRAGEAC
Massif chevreuil	Xaintrie
Massif cerf	UG Hors Zone

DETENTEUR DE DROIT DE CHASSE

Nom Prénom	Agence Montagne d'Auvergne ONF ONF
Qualité	Détenteur de droit de chasse
Adresse	12 allée des Eaux et Forêts BP 107, 63370 LEMPDES
Téléphone (fixe et portable)	0612576652
Courriel	service-foret.lempdes@onf.fr

DESCRIPTIF DU TERRITOIRE

À compléter en cas de nouveau demandeur ou de modification depuis la précédente demande

Surface favarable: 362.00	Surface Totale: 363.00

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE SAISON 2025 / 2026

	CERF				CHEVREUIL	CHAMOIS	MOUFLON
	Mâle	Femelle	Indifférencié	TOTAL			
Attribution année précédente					10		
Réalisation année précédente					10		
Estimation de la population (hausse ou baisse ou stabilité)					Stabilité		
Attribution théorique					8		
DEMANDE 2025 / 2026					10		

Fait le mercredi 9 avril 2025 à LEMPDES Signature